

| Informations de base                                                                                                                                                                                                                                                                        |                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>2008/2334(INI)</b><br>INI - Procédure d'initiative                                                                                                                                                                                                                                       | Procédure terminée |
| Rapport sur un plan européen de relance économique<br><br><b>Subject</b><br><br>2.60.03 Aides et interventions d'État<br>5.03 Economie mondiale et mondialisation<br>5.20.01 Coordination des politiques monétaires, Institut monétaire européen (IME), Union économique et monétaire (UEM) |                    |

| Acteurs principaux |                                                                   |                                                 |                           |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------|
| Parlement européen | <b>Commission au fond</b>                                         | <b>Rapporteur(e)</b>                            | <b>Date de nomination</b> |
|                    | <b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires                    | FERREIRA Elisa (PSE)                            | 19/11/2008                |
|                    | <b>Commission pour avis</b>                                       | <b>Rapporteur(e) pour avis</b>                  | <b>Date de nomination</b> |
|                    | <b>DEVE</b> Développement                                         | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. |                           |
|                    | <b>INTA</b> Commerce international                                | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. |                           |
|                    | <b>BUDG</b> Budgets<br>(Commission associée)                      | GARRIGA POLLEDO Salvador (PPE-DE)               | 14/01/2009                |
|                    | <b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales                           | MORIN-CHARTIER Elisabeth (PPE-DE)               | 02/12/2008                |
|                    | <b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. |                           |
|                    | <b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie                       | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. |                           |
|                    | <b>REGI</b> Développement régional                                | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | 19/01/2009                |
| Conseil de l'Union | <b>Formation du Conseil</b>                                       | <b>Réunions</b>                                 | <b>Date</b>               |

|                       |                                                                  |                 |            |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------|------------|
| européenne            | Affaires générales                                               | 2925            | 2009-02-23 |
|                       | Affaires économiques et financières ECOFIN                       | 2931            | 2009-03-10 |
|                       | Emploi, politique sociale, santé et consommateurs                | 2930            | 2009-03-09 |
|                       | Emploi, politique sociale, santé et consommateurs                | 2916            | 2008-12-16 |
|                       | Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace) | 2929            | 2009-03-05 |
| Commission européenne | DG de la Commission                                              | Commissaire     |            |
|                       | Affaires économiques et financières                              | ALMUNIA Joaquín |            |

| Événements clés |                                                             |                                                                                                      |        |
|-----------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Date            | Événement                                                   | Référence                                                                                            | Résumé |
| 26/11/2008      | Publication du document de base non-législatif              | COM(2008)0800<br> | Résumé |
| 16/12/2008      | Débat au Conseil                                            |                                                                                                      | Résumé |
| 15/01/2009      | Annonce en plénière de la saisine de la commission          |                                                                                                      |        |
| 05/02/2009      | Annonce en plénière de la saisine des commissions associées |                                                                                                      |        |
| 11/02/2009      | Vote en commission                                          |                                                                                                      | Résumé |
| 17/02/2009      | Dépôt du rapport de la commission                           | A6-0063/2009                                                                                         |        |
| 23/02/2009      | Débat au Conseil                                            |                                                                                                      | Résumé |
| 05/03/2009      | Adoption de résolution/conclusions par le Conseil           |                                                                                                      | Résumé |
| 09/03/2009      | Débat au Conseil                                            |                                                                                                      | Résumé |
| 10/03/2009      | Adoption de résolution/conclusions par le Conseil           |                                                                                                      | Résumé |
| 11/03/2009      | Décision du Parlement                                       | T6-0123/2009                                                                                         | Résumé |
| 11/03/2009      | Résultat du vote au parlement                               |                 |        |
| 11/03/2009      | Débat en plénière                                           |                 |        |
| 11/03/2009      | Fin de la procédure au Parlement                            |                                                                                                      |        |

| Informations techniques   |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Référence de la procédure | 2008/2334(INI)               |
| Type de procédure         | INI - Procédure d'initiative |
| Sous-type de procédure    | Initiative stratégique       |
| Base juridique            | Règlement du Parlement EP 55 |
| État de la procédure      | Procédure terminée           |
| Dossier de la commission  | ECON/6/71636                 |

## Parlement Européen

| Type de document                                | Commission           | Référence                    | Date       | Résumé                 |
|-------------------------------------------------|----------------------|------------------------------|------------|------------------------|
| Projet de rapport de la commission              |                      | <a href="#">PE418.250</a>    | 15/01/2009 |                        |
| Amendements déposés en commission               |                      | <a href="#">PE419.871</a>    | 29/01/2009 |                        |
| Avis de la commission                           | <a href="#">EMPL</a> | <a href="#">PE418.157</a>    | 10/02/2009 |                        |
| Avis de la commission                           | <a href="#">BUDG</a> | <a href="#">PE418.302</a>    | 10/02/2009 |                        |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique |                      | <a href="#">A6-0063/2009</a> | 17/02/2009 |                        |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique       |                      | <a href="#">T6-0123/2009</a> | 11/03/2009 | <a href="#">Résumé</a> |

## Commission Européenne

| Type de document                                          | Référence                                                                                                          | Date       | Résumé                 |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------|
| Document de base non législatif                           | <a href="#">COM(2008)0800</a><br> | 26/11/2008 | <a href="#">Résumé</a> |
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière | <a href="#">SP(2009)3244</a>                                                                                       | 06/10/2009 |                        |

## Rapport sur un plan européen de relance économique

2008/2334(INI) - 09/03/2009

Le Conseil a tenu un **débat d'orientation public** sur l'actuelle crise financière et économique, et particulièrement sur ses incidences sur l'emploi, en vue de préparer le sommet de l'UE du printemps 2009, sur la base des questions proposées par la présidence.

Dans un contexte de détérioration rapide des perspectives sur les marchés du travail de l'UE, les États membres sont convenus que des **mesures temporaires et ciblées**, prises au moment opportun, sont nécessaires pour stimuler l'emploi, limiter autant que possible les pertes d'emplois et en atténuer l'impact social.

Les ministres estiment qu'il est crucial, compte tenu de la situation économique actuelle, **d'aider les travailleurs à garder leur emploi**, par exemple en introduisant le chômage partiel, et d'aider les chômeurs à retrouver un emploi. Ils considèrent en outre que les efforts doivent viser tout particulièrement **les personnes les plus vulnérables**, telles que les personnes les moins qualifiées et les travailleurs à bas revenu. Ils ont souligné la nécessité de rester fidèle aux principes de **flexicurité**, tout en mettant en garde contre le **risque d'affaiblissement des droits sociaux** qu'entraînerait leur application abusive.

Cependant, les États membres sont également convenus que la crise actuelle pourrait donner l'occasion **de mieux faire coïncider l'offre et la demande sur le marché du travail**. À cet égard, les ministres estiment qu'il est important de renforcer les mesures de formation (en recourant par exemple au Fonds social européen, ou dans le cadre du travail à temps partiel), particulièrement pour les secteurs les plus susceptibles de créer des emplois, par exemple dans le domaine des technologies respectueuses de l'environnement.

Tous les États membres sont convenus que les mesures à court terme devraient s'inscrire dans le droit fil des objectifs à long terme de la stratégie de Lisbonne. Même si des mesures à court terme s'imposent, il convient de **poursuivre les réformes structurelles sur le marché du travail**. À cet égard, certaines délégations ont souligné la nécessité de veiller à la viabilité à long terme des finances publiques.

De plus, les délégations ont échangé leurs expériences et donné des indications sur leurs propres mesures de relance, appelant à la coordination de ces mesures au niveau de l'UE. Elles se sont **fermement opposées à toute tentative visant à saisir l'occasion de la crise pour développer nationalisme et protectionnisme**.

Plusieurs délégations ont souligné qu'il est important de modifier rapidement les règles du **Fonds social européen** et du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, afin de mobiliser plus rapidement les ressources de ces fonds et d'en tirer pleinement parti.

Tous les États membres se sont félicités de l'occasion que leur donnera le sommet européen informel sur l'emploi, qui se tiendra le 7 mai à Prague, de faire un nouveau point sur la situation dans le domaine de l'emploi et en matière sociale.

**Messages clés** : le Conseil a adopté les messages clés ci-après dans les domaines de l'emploi et de la politique sociale et est convenu de les transmettre au Conseil européen de printemps.

**1°) Politiques de l'emploi et politiques sociales en période de crise économique** : la crise économique et financière est profonde et requiert des mesures urgentes, temporaires et ciblées pour stimuler l'emploi et pour prévenir et limiter les pertes d'emplois ainsi que les effets sur le plan social :

- s'appuyer sur la solidarité et permettre aux **systèmes de protection sociale** de jouer pleinement leur rôle de stabilisateur automatique en accordant une attention particulière aux plus vulnérables et aux nouveaux risques d'exclusion ;
- **mieux coordonner les politiques économiques, sociales et de l'emploi**, sans négliger la dimension territoriale : dans ce contexte, il s'agit de mobiliser tous les instruments disponibles, notamment les ressources communautaires, et d'intégrer pleinement les stratégies en matière de croissance, d'emploi, d'inclusion sociale et de protection sociale ;
- les mesures prises en réponse directe à la crise devraient être compatibles avec les objectifs à plus long terme et une **gestion saine des finances publiques** ;
- les réformes et les politiques à mettre en place pour relever les défis économiques, financiers, sociaux, environnementaux et en matière d'emploi auxquels l'UE est confrontée à long terme devraient être **plus cohérentes et se renforcer mutuellement**.

**2°) Prévenir et combattre le chômage sans compromettre les réformes du marché du travail**. Les États membres sont encouragés à donner dans l'immédiat la priorité à ce qui suit :

- **favoriser l'accès à l'emploi et faciliter les transitions** au sein du marché du travail et vers celui-ci afin de réduire la durée des périodes de chômage. Les principes communs adoptés en matière de flexicurité fournissent, à cet égard, des orientations utiles pour poursuivre la modernisation des marchés du travail ;
- **améliorer l'accès aux formations** et aux mesures actives du marché de l'emploi pour les chômeurs, les travailleurs menacés de licenciement et les autres groupes vulnérables afin qu'ils puissent rester actifs, améliorer leur employabilité et occuper les emplois qui seront créés par la relance. A cet égard, les **stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie** devraient favoriser l'amélioration continue des compétences ;
- **améliorer l'anticipation et la mise en correspondance des compétences** et des besoins du marché du travail pour faciliter les transitions vers de nouvelles activités commerciales génératrices d'emplois ;
- soutenir l'emploi et la création d'emplois par des mesures visant à stabiliser l'économie, à faciliter la **transition vers une économie produisant peu de carbone** et à intensifier les investissements dans la recherche et le développement ainsi que dans les secteurs à croissance rapide ;
- éviter les mesures qui favorisent le **retrait prématuré du marché du travail**, notamment les régimes de retraite anticipée ou les âges limites pour les formations.

Le Conseil mettra tout en œuvre pour limiter la progression du chômage et éviter toute augmentation du chômage de longue durée. Il invite le Comité de l'emploi à continuer de suivre les évolutions du marché du travail jusqu'à l'apparition de signes de relance.

**3°) Engagement renforcé en faveur des objectifs en matière d'inclusion sociale et de protection sociale**. Dans cette perspective, les États membres s'attacheraient notamment à :

- **réduire la pauvreté** et favoriser la cohésion sociale au moyen de stratégies globales renforcées pour combattre et prévenir notamment la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants, l'apparition de nouveaux groupes menacés d'exclusion, tels que les jeunes, et les nouvelles situations à risque, notamment le surendettement ;
- consentir un nouvel effort pour **combattre l'état de sans abri**, qui est une forme extrêmement grave d'exclusion, s'attaquer aux multiples désavantages auxquels est confronté le **peuple rom**, ainsi qu'à sa vulnérabilité à l'exclusion sociale, et encourager **l'inclusion sociale des migrants** ;
- assurer l'adéquation et la pérennité à long terme des **régimes de retraite** au moyen de réformes adaptées, qui peuvent comprendre la réalisation de l'objectif de la stratégie de Lisbonne d'un taux d'emploi de 50% pour les travailleurs âgés et l'amélioration de la situation des bas salaires, y compris durant le ralentissement de l'activité économique ;
- améliorer l'efficacité des **systèmes de soins de santé** et réduire les inégalités en matière de santé en accordant une attention accrue aux soins de santé primaires, à la prévention, à la promotion, à la qualité et à la sécurité, à une meilleure coordination et à une utilisation efficace des ressources notamment en ce qui concerne les services de santé en ligne ;
- garantir la fourniture de **soins à long terme de qualité**, le but étant que les gens puissent vieillir dans de bonnes conditions de santé et dans la dignité, et mettre en place une base financière solide, améliorer la coordination des soins, y compris la coordination entre les services de santé et les services sociaux, et garantir la disponibilité de personnel qualifié ;
- soutenir les personnes qui prodiguent des soins à long terme de manière informelle et de continuer à **encourager le vieillissement actif** ;
- prendre des initiatives pour **soutenir les revenus** des personnes et atténuer les incidences directes de la crise financière sur les ménages et les individus, sans compter les investissements réalisés dans les infrastructures sociales et sanitaires ;
- poursuivre le **suivi des effets de la crise économique** sur le plan social ainsi que des mesures prises ou envisagées en vue d'atténuer ou de limiter ces effets ;
- le rôle essentiel que joue la **méthode ouverte de coordination** en matière sociale pourrait encore être accru en intégrant les considérations sociales dans les autres politiques à travers le renforcement de la dimension sociale des analyses d'impact, en accordant plus d'attention à la participation des parties concernées et en fixant les objectifs nationaux à partir de données probantes, la décision de fixer des objectifs nationaux quantifiés et leur définition demeurant une responsabilité fondamentale des États membres.

## Rapport sur un plan européen de relance économique

Sur la base d'un questionnaire de la Présidence, le Conseil a tenu un **échange de vues public** sur le thème « Impact social de la crise, situation de l'emploi et suivi de la mise en œuvre de l'agenda social ».

Toutes les délégations se sont félicitées de la [communication](#) de la Commission intitulée : « Un plan européen pour la relance économique » et ont mis en exergue la valeur ajoutée d'une approche coordonnée au niveau européen.

Afin d'éviter que la crise économique ne devienne une crise sociale, les délégations ont préconisé **des mesures en faveur de la sécurité d'emploi, en prenant soin de ne pas négliger la protection sociale et de protéger notamment les plus vulnérables**. Dans ce contexte, plusieurs délégations ont souligné les avantages de l'approche **flexicurité**, pour laquelle le Conseil a défini des principes communs lors de sa session du 5 et 6 décembre 2007.

Les ministres ont en outre plaidé pour **des mesures renforçant la cohésion sociale**. La majorité des délégations a également soutenu le renforcement de la **méthode ouverte de coordination pour la protection et l'inclusion sociales**. Plusieurs délégations ont considéré que des mesures à court et à long terme devraient être combinées et ont souligné l'importance à ce que les États membres poursuivent les réformes de leur système social.

La majorité des délégations a par ailleurs soutenu l'idée de **faciliter les paiements du Fonds social européen (FSE) et du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation**. Un certain nombre de délégations a souhaité l'établissement d'un système de surveillance pour suivre l'évolution sur les marchés de travail dans l'UE.

De nombreux États membres ont donné un aperçu des mesures prises au niveau national contre la crise économique et ont plaidé pour le respect d'un équilibre entre l'initiative européenne et ces mesures nationales. La trio-présidence Espagne, Belgique et Hongrie (ces pays assureront la présidence de l'UE de début 2010 à la mi 2011) ont demandé que le Conseil Emploi adopte lors de sa prochaine réunion le 9 mars 2009 des conclusions relatives au volet emploi du plan européen de relance économique et que celui-ci soit complété d'une réflexion relative à la protection et à l'inclusion sociales.

Le débat public des ministres a fait suite aux échanges qui ont eu lieu sur les effets de la crise avec les partenaires sociaux européens à l'occasion du Sommet social tripartite le 15 octobre dernier.

Le Conseil a également approuvé les avis suivants :

- l'avis du Comité de l'emploi sur le plan européen de relance économique et l'impact de la crise financière sur les marchés européens de travail ;
- l'avis conjoint du Comité de la protection sociale et du Comité de l'emploi sur l'Agenda social renouvelé ;
- l'avis du Comité de la protection sociale sur la Communication de la Commission intitulée: « Un engagement renouvelé en faveur de l'Europe sociale: renforcement de la méthode ouverte de coordination pour la protection sociale de l'inclusion sociale (voir [COM\(2008\)0418](#)).

Le Conseil a par ailleurs approuvé les conclusions du Comité de la protection sociale sur l'application de règles communautaires aux services sociaux d'intérêt général. En outre, il a pris note du rapport de la Mission « flexicurité » et de plusieurs initiatives de la Commission, à savoir:

- la Communication intitulée: Un plan européen pour la relance économique » ;
- le document sur de nouvelles compétences pour de nouveaux emplois: « Anticiper et répondre aux besoins en compétences du marché du travail » qui sera adopté le 16 décembre par le collège des Commissaires ;
- la [proposition](#) modifiant le règlement 1081/2006 relatif aux Fonds social européen (FSE) en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE.

## Rapport sur un plan européen de relance économique

2008/2334(INI) - 10/03/2009

Le Conseil a adopté un document exposant les questions clés, qui trace les grandes lignes des principaux objectifs politiques à fixer pour 2009 en ce qui concerne les affaires économiques et financières (ECOFIN) et qui sera soumis au Conseil européen lors de sa réunion de printemps (voir document [6784/1/09 REV 1](#)).

Le document expose en particulier les questions clés suivantes:

- marchés financiers: les moyens de stabiliser les marchés et d'en rétablir le fonctionnement à court terme et les moyens de mettre en place une gouvernance financière mondiale à plus long terme;
- Plan européen pour la relance économique: mise en œuvre des plans de relance budgétaire;
- finances publiques: conséquences des politiques budgétaires expansionnistes dans les États membres et moyens de garantir des politiques budgétaires et macroéconomiques viables.

Dans le contexte de la crise économique et financière, il est prévu que le Conseil européen:

- fasse le point sur les progrès réalisés pour renforcer la stabilité, la supervision et la transparence des marchés financiers et envisage des mesures complémentaires, notamment à la lumière de l'analyse et des propositions de la Commission, basées sur les recommandations que devrait formuler le groupe de réflexion de haut niveau présidé par Jacques de Larosière;
  - évalue la mise en œuvre du Plan européen pour la relance économique approuvé en décembre;
  - réaffirme l'engagement des États membres à revenir dès que possible à une situation budgétaire viable;
- 
- insiste sur la nécessité accrue de progresser davantage dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi;

- souligne la détermination des États membres à respecter les principes du marché unique de l'UE;
- définisse la position de l'UE pour ce qui est du Sommet du G20 qui se tiendra le 2 avril 2009 à Londres.

## Rapport sur un plan européen de relance économique

2008/2334(INI) - 23/02/2009

Le Conseil a examiné des propositions visant à fournir une aide supplémentaire, au titre du plan européen pour la relance économique, aux investissements dans le domaine de l'énergie et des infrastructures.

Le Conseil a reconnu la nécessité de parvenir aussi rapidement que possible, et en tout cas avant la fin du mandat du Parlement européen et de la période de vacances avant les élections européennes de juin, à un accord sur ces propositions, ce qui requiert une décision conjointe du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

Les propositions de la Commission prévoient des investissements supplémentaires d'un montant de 5 milliards EUR dans le domaine de l'énergie et des infrastructures et se composent:

- d'un [projet de règlement](#) contenant une liste de projets dans le secteur de l'énergie, pour un montant total de 3,75 milliards EUR, dont 2,1 milliards EUR pour des projets d'interconnexion dans le secteur du gaz et de l'électricité, 1,15 milliard EUR pour des projets de piégeage et de stockage du carbone et 500 millions EUR pour des projets éoliens en mer;
- d'un montant total de 1,25 milliard EUR pour le [développement rural](#), dont les deux tiers pour l'infrastructure de l'Internet à large bande et un tiers pour relever des défis tels que le changement climatique, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la biodiversité et des mesures d'accompagnement de la restructuration du secteur laitier.

Le président du Conseil a conclu le débat comme suit:

- en ce qui concerne la liste de projets, de nombreuses délégations se sont déclarées favorables aux dernières propositions de la Commission, tout en estimant que de nouveaux ajustements seraient encore nécessaires sur certains aspects;
- pour ce qui est du financement, l'utilisation des marges en dessous des plafonds de 2008 du cadre financier 2007-2013 est exclue. Le Comité des représentants permanents est par conséquent invité à examiner les options disponibles au titre du budget de l'UE pour 2009 et 2010.

## Rapport sur un plan européen de relance économique

2008/2334(INI) - 11/03/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 526 voix pour, 105 voix contre et 22 abstentions une résolution sur un plan européen de relance économique.

Les députés se félicitent que la Commission ait présenté un plan européen de relance économique ayant pour but de remédier à la grave récession économique en cours. Ils relèvent que la dimension communautaire de cette proposition représente 15% du budget affecté au programme de relance, qu'il importe encore de mettre en œuvre d'urgence.

La priorité absolue du plan de relance doit consister à favoriser l'économie et la compétitivité de l'Union européenne, afin de préserver les chances et la sécurité des citoyens et de prévenir la hausse du chômage. Dans ce contexte, le Parlement attend de la Commission des **orientations claires et fortes vers une approche mieux coordonnée** entre tous les États membres pour gérer la crise économique afin de sauvegarder autant d'emplois que possible en Europe.

La résolution insiste pour que tout soutien financier soit **opportun, ciblé et temporaire** et met en garde contre le risque d'une dissolution de la politique de concurrence de l'Union européenne. Constatant avec inquiétude l'augmentation rapide de la dette publique et des déficits budgétaires, les députés demandent **le retour à des finances publiques saines dès que possible** afin que ne soit pas imposée une charge trop lourde aux générations futures. Ils soulignent également que les dérogations temporaires à la politique communautaire de concurrence doivent être supprimées et que le fonctionnement normal doit être rétabli, selon des échéances précisément définies. Dans ce contexte, les États membres se doivent de **continuer à appliquer le pacte de stabilité et de croissance révisé**.

Le Parlement estime que le plan de relance doit contribuer à l'élaboration d'un accord international juste et équitable destiné à succéder au protocole de **Kyoto en 2012** qui doit, entre autres, offrir aux pays pauvres la possibilité de sortir de la pauvreté en les aidant à financer des investissements massifs dans les mesures d'adaptation au changement climatique et dans les énergies renouvelables. La résolution recommande, comme condition essentielle de l'efficacité, que la coordination des plans nationaux de relance soit conçue de telle sorte que chaque programme puisse être arrêté **en fonction des besoins particuliers des différents pays, sans perdre de vue l'intérêt commun**, les stratégies communes définies en termes de lutte contre le changement climatique et le souci d'obtenir des effets multiplicateurs aussi puissants que possible, notamment dans le domaine de l'emploi.

En vue de **rétablir la confiance dans le secteur financier**, le Parlement demande une action coordonnée des États membres permettant l'octroi de garanties bancaires nationales, générales et explicites. Ces garanties couvriraient les dettes mais excluraient les capitaux propres, afin de réduire l'incertitude sur les marchés du crédit et de faciliter le fonctionnement de ces marchés. Il invite les États membres, et notamment ceux qui font partie de la zone euro, à étudier la possibilité d'un **grand emprunt européen** bénéficiant de la garantie commune des États membres.

La préservation de l'épargne des particuliers et des entreprises, y compris des petites et moyennes entreprises (PME), et l'octroi de crédits aux acteurs en question sont la principale justification de l'intervention exceptionnelle des pouvoirs publics dans le système financier. Dans ce contexte, la réflexion sur un nouvel environnement réglementaire doit accorder une attention particulière au **rétablissement de niveaux normaux d'octroi de crédits par les**

**banques**, notamment pour relancer le processus de titrisation, indispensable au rétablissement des circuits de financement pour le logement, l'achat d'automobiles et les cartes de crédit. Le développement du **microcrédit** doit également être encouragé. La Commission est invitée à présenter une analyse précise des effets des plans de sauvetage sur la compétitivité du secteur financier et sur le fonctionnement du marché interbancaire.

Le Parlement formule une série de recommandations en vue de **rendre les structures réglementaires et prudentielles plus efficaces**. Dans ce contexte il souligne la nécessité de **renforcer le rôle de la Banque centrale européenne (BCE)** dans la surveillance de la stabilité financière de la zone euro, notamment la supervision du secteur bancaire à l'échelle de l'Union européenne. Les députés recommandent que la BCE soit associée à la surveillance macro-prudentielle à l'échelle de l'UE des établissements financiers ayant une importance systémique. Ils déplorent qu'il n'existe pas d'instruments et de politiques de l'Union clairement définis qui permettraient de contrecarrer, par une action conduite en profondeur au moment opportun, les effets asymétriques de la crise financière sur les différents États membres appartenant ou non à la zone euro.

Le rapport réaffirme qu'une **meilleure prévention des crises** passe essentiellement par un surcroît de transparence, une gestion plus rigoureuse des risques et une surveillance coordonnée et que la réforme du cadre réglementaire doit être exhaustive et s'appliquer à tous les acteurs et à toutes les opérations des marchés financiers. Il souligne en outre que la nature mondiale des marchés financiers rend nécessaire une **coordination internationale des réformes** et rappelle à la Commission qu'elle est tenue de répondre aux demandes du Parlement aux fonds spéculatifs et aux sociétés de capital-investissement.

Pour **préserver l'emploi et stimuler la demande**, la résolution recommande que des dispositions soient prises d'urgence dans toute l'Union européenne afin que les PME, les citoyens et les secteurs d'activité dont la crise met en danger la viabilité à long terme puissent obtenir des crédits suffisamment abondants, peu coûteux et à des conditions relativement sûres. Les députés soulignent que, dans le climat actuel qui expose les PME à de graves problèmes de liquidité et d'accès au crédit, les pouvoirs publics et les clients privés devraient respecter, pour les paiements destinés aux PME, un délai maximal de 30 jours.

Les députés demandent également le lancement effectif d'une vaste **initiative européenne pour l'emploi**, en veillant à ce qu'une entreprise puisse être créée n'importe où dans l'Union européenne en trois jours et sans frais. Ils recommandent que cette initiative comporte une action précoce au moment où des emplois sont effectivement supprimés, notamment pour réduire le risque que des personnes soient exclues du marché du travail. Ils mettent toutefois en garde contre un relâchement injustifié des règles de l'Union en matière de concurrence.

Le Conseil est invité à approuver la proposition de donner à tous les États membres la possibilité d'appliquer un **taux réduit de TVA aux services à forte consommation de main d'œuvre** et aux services fournis localement. Les États membres devraient envisager la possibilité de réduire la fiscalité sur les plus faibles revenus salariaux afin de renforcer le pouvoir d'achat et de stimuler la demande des produits de grande consommation.

La résolution souligne l'importance d'objectifs en matière de **cohésion territoriale** dans le cadre des dispositifs de stimulation proposés. Les députés demandent la mise au point de mécanismes garantissant que la convergence accélérée des régions les moins dynamiques soit articulée autour d'objectifs stratégiques tels que l'orientation de l'économie dans un sens écologique et la mise en place de mesures en faveur de l'innovation, des PME et des initiatives conduites au niveau microéconomique.

Les parlementaires demandent également qu'une **plus grande cohérence** soit assurée entre le plan de relance au niveau des États membres, les objectifs et les priorités de la stratégie de Lisbonne, les lignes directrices intégrées et les programmes nationaux de réforme, ainsi que la mise en œuvre des instruments de flexibilité qu'offre le pacte de stabilité et de croissance révisé. Toutes les parties concernées sont invitées à réfléchir à une série de suggestions en vue du Conseil européen prévu pour mars 2009, parmi lesquelles : i) le renforcement de la mutualisation des politiques macroéconomiques de stabilité et de stimulation de la croissance, ii) la mise en place d'un cadre dans lequel **les États membres seraient tenus de se consulter**, et de se concerter avec la Commission, avant de prendre les décisions économiques majeures.

Enfin sur le plan de la **gouvernance mondiale**, la résolution engage vivement l'Union européenne à jouer un rôle de premier plan dans les enceintes internationales, notamment le Forum pour la stabilité financière et le Fonds monétaire international, ainsi que lors des prochaines réunions du G20. Les députés demandent d'intensifier les consultations et de promouvoir des relations de coopération avec les partenaires commerciaux de l'Union, en particulier avec le nouveau gouvernement des États-Unis. Ils demandent au Conseil et à la Commission de recueillir le point de vue du Parlement avant de définir une position de négociation pour le prochain sommet.

## Rapport sur un plan européen de relance économique

2008/2334(INI) - 05/03/2009

Le Conseil a tenu un **débat d'orientation sur les moyens de réagir au ralentissement économique** actuel, et a adopté à l'unanimité l'ensemble des recommandations à transmettre pour approbation au Conseil européen lors de sa prochaine réunion, qui se tiendra à Bruxelles, les 19 et 20 mars 2009.

Pour répondre de manière proactive au ralentissement économique, le Conseil estime que l'Union et ses États membres doivent agir de manière concertée, ambitieuse et globale. Il propose dès lors une vaste série de mesures à court terme pour rendre l'environnement économique plus favorable aux entreprises et favoriser l'emploi.

Globalement, ces mesures se focalisent sur 5 secteurs prioritaires :

1. un marché intérieur qui fonctionne pleinement et sans entraves,
2. la mise en œuvre du programme d'action pour la réduction des charges administratives imposées aux entreprises,
3. l'amélioration des conditions-cadres pour l'industrie, en mettant l'accent sur l'innovation et la compétitivité des PME,
4. l'amélioration du niveau et de la qualité de l'investissement dans la connaissance et la recherche,
5. le renforcement de la dimension extérieure de la compétitivité.

# Rapport sur un plan européen de relance économique

2008/2334(INI) - 26/11/2008 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter un plan européen pour la relance économique en réponse à la situation de crise économique actuelle.

CONTENU : compte tenu de l'ampleur de la crise économique en cours, l'UE a besoin d'une approche coordonnée, suffisamment importante et ambitieuse pour rétablir la confiance des consommateurs et des entreprises. Le plan européen de relance économique présenté dans cette communication doit permettre aux États membres de trouver rapidement un accord afin de sortir l'économie européenne de la crise économique actuelle. Ce plan doit réunir tous les moyens d'action stratégiques disponibles au niveau de l'UE et au niveau national. Ses objectifs stratégiques sont les suivants:

- agir rapidement pour stimuler la demande et renforcer la confiance des consommateurs;
- atténuer le coût humain du ralentissement économique et son impact sur les personnes les plus vulnérables ;
- aider l'Europe à se préparer à tirer parti de la situation lorsque la croissance reviendra ;
- accélérer la conversion vers une économie produisant peu de carbone.

Le plan de relance repose sur **2 piliers qui se renforcent mutuellement** :

**1°) Une relance budgétaire immédiate s'élevant à 200 milliards EUR** (1,5% du PIB de l'UE), constituée d'un accroissement du budget, par les États membres, de 170 milliards EUR (environ 1,2% du PIB de l'UE) et d'un financement de l'UE en faveur d'actions immédiates de l'ordre de 30 milliards EUR (environ 0,3% du PIB de l'UE). Ces mesures de relance rapides, ciblées et temporaires resteront dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, tout en tirant pleinement parti de la flexibilité offerte par le pacte.

**2°) Un certain nombre d'actions prioritaires**, reposant sur la stratégie de Lisbonne et destinées à orienter l'action de court terme en vue de renforcer la compétitivité de l'Europe à long terme. Le plan présente un programme complet pour orienter l'action en faveur d'**investissements « intelligents »**, à savoir des investissements dans les qualifications correspondant aux besoins futurs, dans l'efficacité énergétique pour créer des emplois et économiser l'énergie, dans les technologies propres de manière à stimuler des secteurs tels que la construction et l'automobile sur les marchés à faible émission de carbone de l'avenir et enfin dans les infrastructures et l'interconnexion afin d'encourager l'efficacité et l'innovation.

Dans le même temps, **10 actions pour la relance** figurant dans le plan aideront les États membres à mettre en place les leviers économiques et sociaux appropriés pour répondre aux défis d'aujourd'hui:

1. **Lancer une vaste initiative européenne en faveur de l'emploi** : la Commission propose de simplifier les critères de soutien du Fonds social européen (FSE) et d'accélérer les avances dès le début de l'année 2009 pour que les États membres puissent accéder plus rapidement à une enveloppe pouvant atteindre 1,8 milliard EUR afin: i) de renforcer rapidement, dans le cadre des stratégies de flexicurité, les plans d'activation, en particulier pour les personnes peu qualifiées, ii) réorienter leurs programmes pour concentrer le soutien sur les plus vulnérables; iii) améliorer le suivi de l'adéquation entre les compétences et les offres d'emploi existantes ou prévues. La Commission proposera de revoir les règles du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation afin de pouvoir intervenir plus rapidement dans des secteurs stratégiques.
2. **Créer une demande de main-d'œuvre** : les États membres devraient songer à réduire les charges sociales patronales sur les plus bas revenus afin d'améliorer l'aptitude au travail des travailleurs peu qualifiés. Le Conseil devrait adopter, avant le conseil européen de printemps 2009, la proposition de directive visant à rendre permanents les taux de TVA réduits sur les services à forte intensité de main-d'œuvre.
3. **Améliorer l'accès au financement pour les entreprises** : la BEI a dégagé une enveloppe globale de 30 milliards EUR destinée aux prêts aux PME, soit une augmentation de 10 milliards EUR par rapport à ses activités habituelles de prêt dans ce secteur. La Commission mettra en place des mesures de simplification pour accélérer le processus décisionnel en matière d'aides d'État. Elle autorisera temporairement les États membres à faciliter l'accès au financement pour les entreprises.
4. **Réduire les charges administratives et promouvoir l'esprit d'entreprise** : les États membres devraient: i) veiller à ce qu'une entreprise puisse être créée n'importe où dans l'UE en trois jours et sans frais ; ii) dispenser les micro-entreprises de l'obligation d'établir des comptes annuels ; iii) accélérer l'adoption de la proposition concernant le statut de la société privée européenne ; iv) veiller à ce que les autorités publiques régissent, notamment aux PME, leurs factures de fournitures et de services dans un délai d'un mois ; v) réduire jusqu'à 75% les frais de demande et de maintien de brevets.
5. **Renforcer les investissements pour moderniser les infrastructures européennes** : pour 2009 et 2010, la Commission propose de dégager une enveloppe supplémentaire de 5 milliards EUR pour des projets transeuropéens d'interconnexions énergétiques et d'infrastructures à large bande. Pour ce faire, le Conseil et le Parlement devront s'accorder sur une révision du cadre financier, tout en restant dans les limites du budget actuel. Pour relancer au plus vite l'économie, il conviendra d'accélérer la mise en œuvre des Fonds structurels. D'ici la fin mars 2009, la Commission lancera un appel à propositions de 500 millions EUR pour des projets transeuropéens de transport (RTE-T). Parallèlement, la BEI augmentera de façon significative - jusqu'à 6 milliards EUR par an - le financement des investissements concernant le changement climatique, la sécurité énergétique et les infrastructures.
6. **Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments** : en agissant conjointement, les États membres et les institutions de l'UE devraient prendre des mesures urgentes pour améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier et des bâtiments publics. Les États membres sont invités à envisager l'introduction d'une réduction de l'impôt foncier pour les bâtiments peu énergivores et à reprogrammer leurs programmes opérationnels des Fonds structurels afin de consacrer une part plus importante aux investissements axés sur l'efficacité énergétique. La Commission collaborera avec la BEI et diverses banques de développement nationales au lancement d'un fonds 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures.
7. **Encourager l'adoption rapide de « produits verts »** : la Commission entend: i) proposer des taux de TVA réduits sur les produits et les services verts, visant en particulier à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ; ii) élaborer au plus vite des mesures pour d'autres produits



présentant un potentiel très élevé en matière d'économies d'énergie, comme les téléviseurs, l'éclairage domestique, les réfrigérateurs et congélateurs, les lave-linge, les chaudières et les climatiseurs. Les États membres sont invités à mettre rapidement en œuvre des exigences sur les performances environnementales des alimentations électriques externes, de la consommation d'électricité en modes veille et arrêt, des décodeurs numériques et des lampes fluorescentes.

8. **Accroître les investissements en matière de R&D, d'innovation et d'éducation** : les États membres et le secteur privé doivent augmenter les investissements prévus dans les domaines de l'éducation et de la R&D (conformément à leurs objectifs nationaux en la matière), afin de stimuler la croissance et la productivité. Ils doivent également étudier les moyens d'accroître les investissements en matière de R&D du secteur privé, par exemple en accordant des incitations fiscales, des primes et/ou des subventions. Les États membres doivent maintenir leurs investissements pour améliorer la qualité de l'éducation.
9. **Développer des technologies propres dans les domaines de l'automobile et de la construction** : afin de soutenir l'innovation dans l'industrie manufacturière, la Commission propose de lancer 3 grands partenariats entre les secteurs public et privé:
  - *dans le secteur automobile, une «initiative européenne en faveur des voitures vertes»* : ce partenariat devrait être financé par la Communauté, la BEI et les entreprises ainsi que par les États membres, l'enveloppe totale s'élevant au minimum à 5 milliards EUR;
  - *dans le secteur de la construction, une «initiative européenne en faveur de bâtiments économes en énergie»* : cette initiative devrait comporter un volet important concernant la réglementation et la normalisation et faire intervenir un réseau d'autorités régionales et locales constitué dans le cadre de la passation de marchés publics. L'enveloppe prévue s'élève à 1 milliard EUR ;
  - *une « initiative concernant les usines du futur »*: l'objectif est d'aider les fabricants communautaires de tous les secteurs, en particulier les PME, à s'adapter à la pression concurrentielle mondiale par un renforcement de la base technologique de l'industrie manufacturière de l'UE. L'enveloppe prévue pour cette action s'élève à 1,2 milliard EUR.
10. **L'internet à haut débit pour tous** : la Commission et les États membres doivent s'employer, en collaboration avec les parties intéressées, à élaborer une stratégie d'accès au haut débit pour accélérer la mise à niveau et l'extension des réseaux. La stratégie sera soutenue par des fonds publics afin d'amener le haut débit dans les zones mal desservies et à coûts élevés où le marché ne peut accéder. Le but devra être d'arriver à une couverture totale de l'internet à haut débit d'ici 2010. La Commission affectera un montant supplémentaire d' 1 milliard EUR à ces investissements dans les réseaux en 2009/2010.

La Commission demande le soutien du Parlement européen et invitera les chefs d'État et de gouvernement, lors du Conseil européen des 11 et 12 décembre, à approuver le plan de relance.